Trail du Mâconnais : règlement

Parcours : En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie de l'itinéraire.

Participation : Les épreuves sont ouvertes aux athlètes hommes et femmes licenciés ou non licenciés. Le 10 km concerne les athlètes nés en 2007 et avant, le 16 km s'adresse aux athlètes nés en 2005 et avant et le 30 km s'adresse aux athlètes nés en 2003 et avant. Pas de cadets sur le 16 km. Dans le respect de l'art.6 de la loi du 23 mars 1999, les non licenciés devront fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, les licenciés une photocopie de la licence F.F.A. Leur absence entraînera l'interdiction de participation. Les licences triathlon, pentathlon et course d'orientation ne sont plus valables. La signature des parents devra être apposée sur le bulletin d'inscription des concurrents mineurs. Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste.

Rappel des catégories pour 2023 :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1983 et avant
Seniors	SE	1984 à 2000
Espoirs	ES	2001 à 2003
Juniors	JU	2004 et 2005
Cadets	CA	2006 et 2007

Horaire et chronométrage : Le départ des courses sera donné du Centre des Quatre-Saisons à Mâcon-Loché, à 8h30 pour le 30km, à 9h30 pour le 16km et à 10h00 pour le 10km. Un briefing ainsi qu'un échauffement auront lieu 10 mn avant chaque départ.

En cas de besoin, les organisateurs se réservent la possibilité de changer et retarder l'heure du départ. Un poste de chronométrage est prévu sur la ligne de départ/arrivée.

Barrière Horaire sur le parcours de 30km : le trailer dépassant 2h00 de course à mi-parcours (ravitaillement du 14e km) devra remettre son dossard au poste de ravitaillement mais aura la possibilité de courir sous sa propre responsabilité.

Balisage et ravitaillement : Un ravito en eau sur le parcours de 10 km. Un ravito solide et un ravito eau pour le 16km. Un ravito solide et un ravito eau pour le 30 km. Il n'y aura pas de gobelet jetable sur les ravitaillements, **GOBELET PERSONNEL OBLIGATOIRE**. Ravitaillement d'arrivée offert à tous les coureurs.

Le parcours sera balisé à l'aide de panneaux flèches (jaune et noir) et de rubalises.

Matériel obligatoire : réserve d'eau obligatoire ; la course se faisant en semi-autonomie, il est demandé aux coureurs de se munir d'une gourde ou d'un sac d'hydratation type Camel back. Attention : dans le cadre d'une démarche de respect de l'environnement , l'organisation s'est engagée pour la première année à ne plus distribuer de gobelets sur les ravitaillements des 3 épreuves. Il vous appartient d'apporter votre propre contenant ; toutefois des gobelets pliants seront en vente sur place (nombre limité).

Circulation : Les deux-roues ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs. L'usage de bâtons de marche et l'accompagnement de chiens sont interdits.

Abandon : En cas d'abandon, le coureur doit absolument prévenir le signaleur le plus proche et lui restituer son dossard.

Sécurité : Elle sera assurée par : des secouristes de la Croix Rouge, un médecin, et des signaleurs. Les concurrents se doivent secours et entraide. Chaque athlète participera à l'épreuve sous sa propre responsabilité et devra veiller à se présenter au départ en bonne condition physique. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Droit à l'image et CNIL : En signant son bulletin d'inscription, le concurrent renonce à son droit à l'image concernant les photos qui pourraient être prises pendant la course. Les concurrents qui le souhaitent peuvent demander aux organisateurs à être retirés des fichiers informatiques de l'organisation.

Assurances : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Inscriptions : Les inscriptions se font uniquement en ligne chez YAKA EVENT'S, avec une photocopie de la licence ou un certificat de non contre-indication à la course à pieds en compétition. Les licences triathlon, pentathlon et course d'orientation ne sont plus valables. Inscriptions limitées à 600 coureurs au total.

Date limite de butée, Vendredi 29 Septembre 2023 à Minuit.

Possibilité exceptionnelle d'inscription, le dimanche 1er Octobre, sur place. Prévoir votre monnaie ou chèque + la copie de votre licence ou la copie certificat médicale. Attention, des frais supplémentaires vous seront demandés pour ces inscriptions tardives.

Tarifs : Course en Solo 10km : 10€ / Course en Duo 10km : 16€ par équipe / Trail 16 km : 14€ / Trail 30 km : 22€, plus frais d'inscription en ligne Yaka.

Renseignements : par mail : trail@millepattesmacon.fr

Dossards : Les dossards devront être fixés sur la poitrine des concurrents et placés de manière à rendre visible le numéro.

Les Dossards peuvent être récupérés le jour même de l'épreuve, ou la veille , le samedi 30 Septembre au Magasin Décathlon de Mâcon de 14h00 à 17h00,

Annulation : Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier uniquement. La demande d'annulation sera prise en compte en cas d'accident ou de maladie grave du coureur. Il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente. Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans le mois qui suit l'épreuve. Le remboursement se fera moyennant une retenue de 5 € pour frais de dossier.

Crise Covid 19 : l'organisation sera dans l'obligation d'annuler les épreuves en cas de nouvelles directives de l'Etat.

Classement : Un classement par catégorie sera effectué, pour chaque course, licenciés et non licenciés confondus.

Dotations :
- Lot à chaque coureur.
- Lots aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes au scratch pour les 10 km solo, 16 km et 30 km.
- Lots aux premiers duo femmes, hommes et mixte.
- Lot au club le plus représenté.

Les récompenses ne sont pas cumulables.
Les organisateurs se réservent le droit de modifier la dotation.
La remise des prix aura lieu à 11h30.
Présence obligatoire pour toutes récompenses.

Environnement : Gardons l'esprit Trail. Parce que nous aimons la nature, respectons là. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils ont été balisés. Ne jetez pas vos papiers d'emballage de barres, vos tubes de gel vides. Tout participant pris à jeter des papiers ou tout autre déchet sera disqualifié.

Respect du règlement : La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement. En cas de litige ou de réclamation, l'organisateur sera seul habilité à prendre une décision. Celle-ci sera sans appel.

impression Comimpress - Imprim-Vert - Crédit Photo : JN Charvet / DP - Ne pas jeter sur la voie publique.

Les inscriptions se font uniquement en ligne chez : www.yaka-inscription.com
PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE LE JOUR DE L'EPREUVE